



## Autorisation de permis de construire par dispense d'enquête publique (selon les art. 111 LATC et 72d.RLATC)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons que la Municipalité, dans sa séance du 16 août dernier, a décidé d'autoriser Madame Starkova Sweltana à changer les dimensions du velux soumis à l'enquête publique (CAMAC 204561) du 3 juillet au 1<sup>er</sup> août 2021. Les dimensions du velux seront de 134x140 cm au lieu de 130x100cm, parcelle n°849 située à la rue de la Tuilière 6 à Arnex.

Le dossier et le plan du projet peuvent être consultés, **du 19 août au 10 septembre 2021**, le mardi matin de 9h00 à 10h30 et le jeudi soir de 18h30 à 19h30 au bureau communal.

La secrétaire

19 août 2021